

RÉACTION D'AXESS SUITE A L'OPPOSITION MAJORITAIRE DE L'AVENANT N°1 DE LA CCUE

Paris, le 31 octobre 2023 – Après FO et Sud, la CGT a fait valoir son droit d'opposition concernant l'avenant n°1 du 26 septembre 2023 à l'accord CPPNI n°2019-02 du 29 octobre 2019 visant à installer la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) et à mettre en place une association paritaire pour assurer le financement des instances paritaires du secteur. Cette opposition majoritaire invalide ainsi l'accord et empêche sa mise en œuvre.

L'avenant 1, première brique de la CCUE, répondait pourtant à des attentes importantes des associations et des professionnels en matière de rémunération et venait apporter des réponses concrètes aux salariés :

- Une prime bas salaire permettant une augmentation de 7% rétroactive au 1er juillet 2023, permettant ainsi de revaloriser le salaire de plus de 90 000 professionnels dès cette année ;
- Une garantie Ségur appliquée de manière anticipée en cas d'obtention des financements correspondants et au plus tard à la mise en œuvre de la nouvelle classification ;
- Une augmentation du niveau de rémunération minimal à 23 822 euros bruts annuels (14% au-dessus du SMIC).

Nous déplorons vivement cette décision qui met en péril tant les revalorisations si attendues par nos professionnels que la suite du processus de négociation.

Les instances des fédérations et d'Axess vont désormais s'organiser au plus vite afin de se prononcer sur les incidences de cette opposition majoritaire et les suites à y donner.

A propos d'Axess :

AXESS est la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, qui regroupe deux organisations la FEHAP et Nexem. Ensemble, ces organisations portent une ambition commune dans la structuration et la promotion du secteur auprès des pouvoirs publics et des instances nationales et paritaires du secteur. La Confédération permet à ses composantes de promouvoir le modèle non lucratif, qui concilie responsabilité économique et poursuite de l'intérêt général et l'inscrire tant dans les débats médiatiques que dans les politiques publiques.

Deux aspirations :

- *Un secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif fort, identifié et reconnu par les pouvoirs publics et ouvert à l'ensemble des acteurs du secteur privé non lucratif, avec lesquels il convient d'imaginer de quelle manière de plus grandes proximités peuvent être développées,*
- *La négociation d'une convention collective unique ayant vocation à être étendue, avec l'ambition de répondre aux besoins d'attractivité et de fidélisation des professionnels et de faciliter et de développer les parcours professionnels au sein de la branche ; une gouvernance adaptée devant permettre de concilier action et respect du rôle des uns et des autres.*

AXESS représente près de 600 000 salariés dans près de 15 400 établissements et services sanitaires, sociaux et médicosociaux. Ces structures accompagnent près de 3 766 000 personnes fragiles par an.

Les professionnels de ce secteur agissent au quotidien dans des missions d'intérêt général pour accompagner les personnes vulnérables : personnes malades, enfants et adultes en situation de handicap, enfants pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance, majeurs protégés, personnes âgées, femmes victimes de violences, personnes en situation de grande précarité ou encore réfugiés de guerre.

Contact presse :

Maryse de Wever

Directrice de la communication et des relations institutionnelles

maryse.dewever@fehapp.fr

06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30